

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS
Séance du 11 mars 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-23**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 11 mars 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 1^{er} mars 2024.

Point de l'ordre du jour :

4.1. Vote d'une motion relative à la réduction des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,

Exposé de la décision :

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la motion suivante :

Le 22 février 2024, le gouvernement, par la publication d'un décret d'annulation, a décidé d'une réduction de 904 millions d'euros des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur. Si les crédits touchés semblent dans leur majorité être des crédits dits "de réserve", cette décision politique aura des conséquences significatives sur les capacités des universités et des organismes de recherche à mener à bien leurs missions.

Alors même que le discours du Président de la République au mois de décembre 2023 se voulait porteur d'ambitions pour la recherche en France, et donc également pour la formation qui en découle, cette décision deux mois plus tard laisse dans l'incompréhension les communautés académiques quant à la réalité de ces ambitions.

Considérant que la recherche et l'enseignement supérieur publics sont des piliers essentiels du développement intellectuel, citoyen, scientifique, social et économique de notre société, le conseil d'administration de l'Université de Tours, exprime sa profonde préoccupation face à cette mesure et ses conséquences néfastes sur le secteur de l'enseignement supérieur et de la recherche publique.

Le conseil d'administration appelle le gouvernement à reconsidérer sa décision et à garantir un financement adéquat et pérenne pour l'enseignement supérieur et la recherche, afin d'assurer aux étudiantes et aux étudiants des conditions d'études et de vie étudiante dignes, mais aussi de préserver l'excellence académique et scientifique de notre pays

Proposition de décision soumise au conseil :

- approbation de la motion relative à la réduction des crédits de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil : 36	DÉCOMPTE DE VOIX
Nombre de membres en exercice : 36	Abstentions : 0
Quorum : 18	Votants : 30
Membres présents : 23	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 7	Votes exprimés : 30
Total des membres présents et représentés : 30	Majorité requise : 16
	Pour : 30
	Contre : 0

Pièce jointe :
- néant.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI